



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/44/256/Add.2 ✓
E/1989/66/Add.2
14 juin 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 83 f) de la liste préliminaire*
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE : ENVIRONNEMENT

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Deuxième session ordinaire de 1989
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ENVIRONNEMENT

Question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur
l'environnement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

* A/44/50/Rev.1.

Annexe II

TABLE DES MATIERES

EXPOSE RECAPITULATIF DES VUES SUR LA CONFERENCE

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. OBSERVATIONS GENERALES	1 - 6	3
II. PORTEE, BUTS, NATURE ET TITRE DE LA CONFERENCE.....	7 - 35	4
A. Portée	7 - 11	4
B. Buts et nature de la conférence	12 - 30	5
C. Titre de la conférence	31 - 35	12
III. MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR PREPARER LA CONFERENCE ..	36 - 47	13
A. Au niveau régional	36 - 37	13
B. Préparation intergouvernementale à l'échelle mondiale	38 - 44	13
C. Organisations non gouvernementales	45 - 46	14
D. Secrétariat de la conférence	47	14
IV. Dates et lieu appropriés et autres modalités à prévoir .	48 - 59	15
A. Dates	48 - 50	15
B. Lieu	51 - 55	15
C. Autres modalités	56 - 59	16

I. OBSERVATIONS GENERALES

A. Observations des gouvernements

1. France. La décision d'organiser une deuxième conférence des Nations Unies sur l'environnement, au plus tard en 1992, est tout à fait bienvenue. Il ne faudrait cependant pas reproduire les travaux de la Conférence de Stockholm tenue il y a près de 20 ans. Comme l'Assemblée générale l'a noté dans sa résolution 43/196 du 20 décembre 1988, la future conférence

"pourrait notamment passer en revue l'orientation des politiques et mesures adoptées ... pour protéger et améliorer l'environnement, et examiner la manière dont les problèmes écologiques ont été intégrés dans les politiques et la planification économiques et sociales depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972."

Ce tour d'horizon permettra de dresser un bilan utile, mais il ne devrait en aucun cas aboutir à une conférence de nature déclamatoire. Ayant à faire face à des problèmes urgents, souvent de portée mondiale, la France serait favorable à une conférence pragmatique afin de proposer des solutions pour les problèmes auxquels la première Conférence des Nations Unies a sensibilisé la communauté internationale.

2. Pologne. Le Gouvernement est tout à fait favorable à la tenue d'une conférence sur l'environnement. L'examen de ce thème reflète une volonté de faire face à l'un des principaux défis de notre époque qui exerce également une influence décisive sur le développement socio-économique du monde contemporain. En intégrant les problèmes écologiques et la question de la croissance économique à long terme, la conférence serait une excellente tribune pour évaluer, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence de Stockholm de 1972, les progrès réalisés dans la protection de l'environnement ainsi que l'application, à l'échelle internationale, des recommandations de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, et pour préparer sur cette base un programme d'activités futures. Une conférence consacrée à une question aussi importante viendrait réaffirmer la vocation universelle de l'Organisation des Nations Unies et son rôle essentiel dans le monde d'aujourd'hui et démontrerait l'attachement aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

3. Une coopération internationale plus active dans le domaine de la protection de l'environnement, à laquelle participeraient des pays ayant des niveaux de développement économique et des systèmes socio-politiques différents, et qui tiendrait compte de l'interdépendance étroite des écosystèmes, pourrait accélérer le processus d'adhésion aux conventions et aux protocoles existants (concernant la protection de l'atmosphère, des eaux intérieures, des forêts, de la surface terrestre, et des mers et des océans). Il importe que la conférence ne devienne pas un événement international sans lendemain, mais qu'elle marque le début d'une longue série d'efforts pour résoudre les problèmes liés à l'environnement et au développement.

4. La Pologne attache une grande importance à la coopération en matière de protection de l'environnement aux niveaux sous-régional, régional et mondial.

Cette coopération devrait renforcer les efforts déployés par chaque pays pour protéger son environnement naturel et, par conséquent, celui des pays voisins ainsi que les efforts entrepris à une échelle plus vaste, étant donné que la pollution ignore les frontières nationales. La coopération ne devrait pas être limitée simplement à l'adoption de réglementations internationales, qui sont par ailleurs vitales, mais elle devrait également permettre aux pays qui ne sont pas en mesure d'allouer des ressources financières suffisantes à la protection de l'environnement d'appliquer des normes écologiques grâce à une assistance, notamment sous la forme d'un transfert de technologie et d'une participation au financement des projets.

5. Zimbabwe. Il est grand temps d'organiser une nouvelle conférence sur l'environnement et le développement puisque la dernière conférence sur ce sujet remonte à 17 ans.

B. Observations des organismes et programmes des Nations Unies

Centre des Nations Unies pour les établissements humains

6. La résolution 43/196 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988, a été portée à l'attention de la Commission des établissements humains à sa douzième session, tenue à Cartagena (Colombie) du 24 avril au 3 mai 1989. Les vues de la Commission seront communiquées ultérieurement au Secrétariat 1/.

II. PORTEE, BUTS, NATURE ET TITRE DE LA CONFERENCE

A. Portée

1. Observations des gouvernements

7. Finlande. Le document de base établi par le PNUE pour les consultations ministérielles tenues à Nairobi en janvier 1989 et certaines conclusions générales qui ont été dégagées à cette occasion définissent la portée de la conférence.

8. France. Malgré quelques incertitudes scientifiques, les problèmes et les objectifs écologiques ont été identifiés dans une large mesure. Il faudrait se pencher sur les principaux thèmes suivants : les changements climatiques, la pollution atmosphérique, la désertification et le déboisement, le transport de produits et de déchets toxiques, la pollution des mers et des océans et la pollution transfrontière des eaux intérieures. Afin d'assurer une approche pragmatique et efficace, la France souhaiterait qu'on tienne compte des deux principes suivants lors de l'établissement de l'ordre du jour :

a) La protection de l'environnement devrait être le thème central de la conférence. Les questions écologiques sont "naturellement" liées à la croissance économique, à la pauvreté, au commerce international et à la démographie; il faudrait donc accorder une place plus importante aux considérations écologiques, ainsi qu'à la conservation et à la gestion des ressources naturelles dans le secteur économique afin de promouvoir des politiques pour un développement ménageant l'environnement. L'intérêt de la conférence résidera surtout dans la spécificité de ses recommandations, qui devraient contribuer à une meilleure protection de l'environnement. En l'absence de recommandations appropriées, les

considérations écologiques risquent d'être diluées dans un cadre trop général. Les questions liées notamment à la sécurité internationale relèvent d'autres instances plus appropriées;

b) La deuxième conférence sur l'environnement devrait définir les instruments nécessaires pour assurer la protection et l'amélioration de l'environnement naturel. Il faudrait analyser et évaluer les dispositions institutionnelles et réglementaires aux niveaux national et international, les mécanismes économiques et financiers, et les diverses formes de coopération multilatérale, en vue de formuler des politiques cohérentes et d'assurer la protection de l'environnement dans un contexte de développement.

9. Sénégal. La conférence devrait examiner les problèmes mondiaux qui ont trait au développement durable et son but devrait être d'assurer un développement rationnel. Il est suggéré que la conférence soit organisée au niveau ministériel.

2. Observations des organismes et programmes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement

10. La conférence devrait se fonder sur le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (A/42/427, annexe), donner aux dirigeants mondiaux des informations récentes sur la diversité des problèmes écologiques et leur gravité, et expliquer la nécessité impérieuse d'une action collective. Mais cela ne suffit pas : il faudrait aussi présenter, et adopter en principe, un plan d'action mondial visant spécifiquement à résoudre les problèmes prioritaires. Les résultats de la deuxième conférence mondiale sur le climat prévue en 1990, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement et des conférences organisées par les commissions régionales devraient être intégrés dans les préparatifs de la conférence de 1992.

3. Observations d'autres organisations

Communauté économique européenne

11. La conférence devrait offrir une vue d'ensemble des progrès réalisés depuis 1972, de l'état actuel de l'environnement et des buts communs que nous devrions nous fixer à court terme (jusqu'à l'an 2000) et à moyen terme (jusqu'à 2035). Son objectif doit évidemment être le renforcement de la coopération internationale entre tous les pays pour la protection de l'environnement mondial.

B. Buts et nature de la conférence

1. Observations des gouvernements

12. Finlande. Il faudrait mettre l'accent sur les points suivants qui ont été évoqués dans la résolution 43/196 de l'Assemblée générale : le caractère urgent des menaces transfrontière contre l'environnement, la responsabilité des pays industrialisés en tant que principaux pollueurs et l'aide financière aux pays en

développement pour leur permettre de faire face à leurs problèmes écologiques. La conférence a pour tâche principale d'inaugurer une ère nouvelle dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'environnement. Elle devrait également aborder la question du renforcement du "régime mondial pour l'environnement" dans le cadre du système des Nations Unies.

13. La conférence devrait examiner les points suivants qui ont été soulevés dans le document de base de Nairobi 2/ : a) les problèmes atmosphériques et notamment la modification du climat, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les pluies acides; b) les eaux douces; c) les océans et les zones côtières; d) la dégradation des terres, la désertification et le déboisement; e) les déchets dangereux et substances chimiques toxiques; la perte de la diversité biologique. La conférence devrait aborder d'une manière générale la question des interactions entre l'environnement, le développement et l'économie et examiner également la plupart des problèmes de l'environnement compte tenu de ces interactions. La conférence devrait aboutir à la conclusion de certains accords spécifiques (par exemple, une convention sur les changements climatiques).

14. L'une des questions les plus importantes que la conférence devra aborder est le financement et le transfert de technologie pour la mise en oeuvre des accords internationaux sur la protection de l'environnement, aux niveaux mondial et régional. Il ne faut donc pas perdre de vue le principe mondial d'un développement durable et écologiquement rationnel dans tous les secteurs d'activité. Toutefois, il n'est sans doute pas nécessaire d'inclure ce principe dans le titre de la conférence.

15. France. Il faudrait prêter une attention particulière aux questions suivantes :

a) Etant donné la complexité et l'urgence croissantes des problèmes écologiques, on peut se demander si les institutions existantes sont en mesure de s'acquitter de leur mandat d'ici à l'an 2000. La conférence devrait évaluer les travaux accomplis par ces organisations ainsi que les structures actuelles, compte dûment tenu de la Charte des Nations Unies. Les principaux éléments (coexistence d'un "coordonnateur" et d'organisations sectorielles) ne devraient pas être automatiquement remis en question, mais leur fonctionnement pourrait certainement être amélioré;

b) Du fait que tous les pays sont tenus de préserver l'environnement, même s'ils ne disposent pas toujours des moyens nécessaires à la lutte contre la pollution et contre l'épuisement des ressources naturelles, il faut déterminer les mécanismes qui pourraient faciliter la défense de l'environnement dans les pays en développement, compte tenu du caractère technique et financier de ces problèmes. Le transfert de technologie non ou peu polluante et l'accès aux données provenant des systèmes de surveillance de la terre devraient jouer un rôle important à cet égard. Les participants devront définir les moyens et méthodes permettant d'accroître l'efficacité de ces activités ainsi que des projets des pays industrialisés qui comprennent un élément important concernant l'environnement, comme la lutte contre la désertification, le déboisement, les politiques en matière de gestion des déchets et de purification de l'eau ainsi que l'accès à l'eau potable;

c) Il faudrait tenir compte du rôle essentiel joué par les systèmes d'information, d'évaluation et de diagnostic. Un rapport sur l'"état de la planète" pourrait être présenté à la conférence. Des mesures ne pourront être envisagées qu'après une étude approfondie et suivie de la planète et des changements affectant la biosphère. Plusieurs systèmes d'indicateurs existent déjà : le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), le "Plan Vigie", le programme global sur les changements climatiques et INFOTERRA (Système international de référence aux sources de renseignements sur l'environnement). La base de données sur les ressources mondiales (GRID) est déjà opérationnelle. D'autres organismes, tels que la FAO et l'Unesco, disposent de nombreux systèmes d'information.

16. A cet égard, les participants pourraient promouvoir la gestion rationnelle des résultats obtenus (coordination et diffusion des renseignements) et le renforcement des systèmes existants (appui aux centres régionaux de télédétection ou de cartographie thématique). Dans le même esprit, il faudrait élaborer des programmes d'éducation et de formation en matière d'environnement. Ainsi, il serait possible de s'acquitter de tâches importantes concernant les catastrophes naturelles et l'évaluation des risques.

17. Zimbabwe. La conférence devrait passer en revue toutes les activités relatives à l'environnement qui ont été menées depuis la Conférence de Stockholm, notamment le contenu du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, ainsi que les nouveaux problèmes écologiques, tels que la question de la couche d'ozone, le réchauffement de la planète et les transports transfrontière de déchets dangereux, etc. La conférence devrait avoir notamment pour objet d'obtenir l'engagement de tous les pays de coopérer en vue de résoudre les problèmes écologiques.

2. Observation des organismes et programmes des Nations Unies

a) Programme des Nations Unies pour le développement

18. Les objectifs de la conférence devraient être les suivants :

a) Calculer les coûts respectifs d'une politique active et d'une politique d'inaction en termes économiques, sociaux et scientifiques;

b) Identifier les sources de financement nécessaires aux programmes de mesures correctives. Les ressources financières nécessaires pour prendre des mesures correctives sont si importantes (plusieurs milliards de dollars par an) qu'il faudra obtenir avant la conférence des succès importants sur deux questions au moins; sinon, il faudra examiner ces questions à la conférence pour parvenir à des accords à ce sujet. Il s'agit :

i) De la perception systématique de taxes en cas d'utilisation de polluants dangereux (au moins sur les hydrocarbures chlorofluorés et les combustibles fossiles);

- ii) Des liens entre l'environnement et les grands problèmes économiques non résolus qui préoccupent profondément les pays en développement;
- c) Fixer le rang de priorité des questions écologiques qui doivent être examinées comme des problèmes mondiaux, à savoir :
 - i) Les changements climatiques à l'échelle mondiale et les nombreuses incidences des nouvelles approches dans le domaine de l'énergie;
 - ii) L'examen des méthodes actuelles de production, de stockage et de distribution des denrées alimentaires ainsi que des besoins sur le plan de la sécurité alimentaire dans tous les pays, compte tenu des conséquences éventuelles sur la production alimentaire de facteurs tels que le climat, les insectes et autres animaux nuisibles, l'érosion des sols et les pertes d'eaux, ainsi que la désertification;
 - iii) La pauvreté critique et ses liens avec la dégradation de l'environnement et l'utilisation inappropriée des ressources naturelles;
 - iv) Les techniques permettant d'atténuer la dégradation de l'environnement et les plans réalistes permettant d'accélérer leur application;
 - v) Les tendances de la croissance démographique et ses conséquences sur l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles;
 - vi) La mobilisation de la population. Pendant toute la durée de ses délibérations, la conférence devra prêter une attention particulière au rôle joué par les organisations non gouvernementales et les femmes afin de satisfaire les besoins dans le domaine de l'environnement;
 - vii) La coordination des apports, en mettant l'accent sur les accords et modalités spécifiques déjà à l'examen, et sur l'étude des arrangements institutionnels nécessaires pour promouvoir, gérer et surveiller les programmes concernant l'environnement et l'atmosphère.

b) Fonds des Nations Unies pour la population

19. Il faudrait s'efforcer d'établir une distinction entre, d'une part, les progrès ou les interventions couronnées de succès, et, d'autre part, les obstacles persistants. Cela permettra de donner suite aux demandes de programmes d'action exécutés par les organisations internationales et non gouvernementales et de faire preuve d'un plus grand réalisme pour surmonter les lacunes, les échecs et les obstacles pertinents, qui requièrent des efforts plus précis en matière de programmation et de politiques.

20. Une distinction devrait être faite non seulement entre "progrès" et "obstacles", mais également entre pays développés et pays en développement. Cela permettra de considérer les problèmes relatifs au développement et à l'environnement non plus d'un point de vue mondial et collectif, mais à un niveau plus diversifié où leurs causes et leurs conséquences exigent des approches et des solutions différentes. Ainsi, par exemple, les pays riches sont souvent à

l'origine de nombreuses techniques polluantes, ce qui exige une approche bien spécifique. En revanche, dans les pays pauvres, l'environnement se dégrade par suite de la pauvreté et de la pression démographique, ce qui nécessite d'autres solutions.

21. Compte tenu des distinctions à quatre éléments qui viennent d'être évoquées (pays développés/pays en développement, progrès/obstacles), l'un des objectifs de la conférence pourrait être de déterminer le caractère complémentaire ou non complémentaire des politiques concernant le développement et l'environnement. Un exemple évident d'absence de complémentarité est l'adoption par les planificateurs nationaux d'une politique de croissance économique qui ne tient guère compte des coûts écologiques. C'est là un problème qui existe tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Un autre exemple a trait aux incidences de l'ajustement structurel sur les pauvres dans les pays en développement, qui incitent les familles démunies à contribuer à la dégradation de l'environnement.

22. Tout aussi fréquents, mais bien plus indirects et mal compris, sont les effets des politiques caractérisées par l'absence de complémentarité qui affectent aux villes une part plus grande des dépenses consacrées au développement, des politiques de prix peu réalistes et ainsi de suite. Un exemple des conséquences éventuelles de telles politiques sur les activités de planification, et donc sur les variables démographiques, est le "thème spécial" intitulé "Politiques peu réalistes et caractérisées par l'absence de complémentarité" qui sera examiné à la réunion de haut niveau du Groupe consultatif mixte des politiques convoquée par le Programme alimentaire mondial à Rome du 3 au 5 juillet 1989.

23. Des considérations similaires influencent également la recherche de solutions plus générales et l'appréciation du rôle des facteurs démographiques dans le développement et l'environnement. Ainsi par exemple, il est essentiel d'avoir une idée précise du rôle de la population compte tenu des facteurs critiques (par exemple, les techniques polluantes), des facteurs géographiques (par exemple, les pays en développement) et des obstacles politiques (par exemple, des progrès limités dans la lutte contre la pauvreté). Il serait ainsi possible de définir clairement un ordre du jour concernant le rôle des politiques démographiques dans l'amélioration de l'environnement. Par ailleurs, si l'on se rend compte avec précision et sincérité de la lenteur de l'évolution des facteurs critiques, il devient évident que la croissance démographique (facteur qui aggrave la situation) acquerra une importance croissante, et même considérable, au cours des 20 prochaines années.

24. Quant aux questions démographiques elles-mêmes, on suggère de déterminer d'une manière plus précise et plus réaliste si les activités dans ce domaine peuvent modifier la situation. Par exemple, le FNUAP met actuellement l'accent sur le rôle positif des femmes dans l'environnement et il semblerait effectivement que les activités visant à renforcer les relations d'interdépendance entre la population, l'environnement et le rôle des femmes au niveau communautaire ou local soient particulièrement efficaces. Il s'agit là d'une question qui devrait avoir un rang de priorité élevé à la conférence.

25. Par ailleurs, il est suggéré d'accorder une attention particulière aux questions de la répartition de la population, des migrations et des réfugiés, y compris leurs conséquences sur la rapidité de l'urbanisation.

c) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

26. La Commission appuie l'idée de convoquer une conférence sur l'environnement et le développement, qui aurait les objectifs suivants :

- a) Promouvoir des initiatives et des activités visant à développer le commerce et les échanges internationaux, ce qui contribuera à réduire ou à éliminer certains processus de dégradation de l'environnement qui menacent la survie de la planète;
- b) Encourager la conclusion d'accords internationaux en vue de restreindre l'utilisation de produits et de techniques nuisibles à l'environnement;
- c) Elaborer des accords et des mécanismes de contrôle internationaux pour prévenir la détérioration de l'espace extra-atmosphérique, de la haute mer et d'autres zones qui ne sont assujetties à la souveraineté d'aucun Etat;
- d) Recommander des mesures que tous les pays devraient adopter pour éviter ou réduire les dommages causés à l'environnement par leur développement national;
- e) Promouvoir des initiatives régionales, sous-régionales et bilatérales qui comprennent une dimension écologique dans les activités communes de développement.

27. Il serait prématuré de donner une définition plus détaillée de la nature et de la portée de la conférence sans en définir au préalable les objectifs. Il serait souhaitable de définir d'abord les objectifs, à la lumière desquels des recommandations plus détaillées pourraient être faites concernant la nature et la portée de la conférence.

3. Commentaires d'autres organisations

a) Communauté économique européenne

28. La conférence devrait avoir les objectifs suivants :

- a) Renforcer la coopération et la solidarité internationales en faveur de l'environnement mondial, entre le Nord et le Sud et entre l'Est et l'Ouest;
- b) Adopter des instruments juridiques ayant force obligatoire concernant la modification du climat mondial;
- c) Etablir des plans et projets pour des activités concrètes visant à protéger l'environnement;
- d) Renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies;
- e) Définir les priorités à court et à moyen termes en matière d'environnement et les domaines d'activité pour la coopération aux niveaux mondial et régional. On espère qu'un projet de convention sur la modification du climat mondial, accompagné d'un protocole, aura déjà été établi et que la conférence permettra sa signature par le plus grand nombre de participants possible. Un des

/...

autres sous-thèmes de la conférence devrait être l'environnement et le développement, ainsi que l'application des résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale.

b) Réseau international d'action sur les pesticides

29. Le réseau demande instamment au PNUÉ de recommander que les rapports énumérés ci-après soient établis par les organismes appropriés des Nations Unies en tant que documents préparatoires pour les participants à la conférence. Les thèmes de ces rapports devraient faire partie des sujets abordés à la réunion et servir de base aux recommandations de la conférence :

a) Un rapport examinant les pratiques agricoles durables dans le cadre du développement durable, c'est-à-dire les relations mutuelles entre les politiques d'exploitation agricole durable et l'économie, l'environnement, la santé, l'alimentation, les exportations et les autres politiques nationales;

b) Une étude passant en revue les tendances actuelles de la recherche-développement en biotechnologie agricole, en mettant particulièrement l'accent sur les coûts économiques ou écologiques potentiels selon les orientations choisies pour la production;

c) Un rapport sur la situation en matière de brevets, comprenant notamment une comparaison entre les brevets industriels ou d'utilité et les droits phytogénétiques, un examen des questions d'éthique concernant l'octroi de brevets pour de nouvelles ressources biologiques, un examen de la façon dont ces brevets pourraient avoir des conséquences sur l'accession des agriculteurs et des éleveurs aux ressources génétiques et une étude sur la façon dont ces brevets risquent de constituer un obstacle non tarifaire au commerce;

d) Un ensemble de rapports sur la situation actuelle et la recherche d'un développement futur plus durable (rapports sur l'"état du monde"). Cet ensemble devrait comprendre des rapports sur l'état des ressources génétiques mondiales et l'état des pratiques et systèmes agricoles traditionnels dans le monde : leur contribution à des pratiques agricoles durables. D'autres rapports sur l'état du monde devraient porter sur les thèmes suivants : pratiques en matière de gestion phytosanitaire, pratiques en matière de conservation du sol et de bonification des terres, pratiques en matière d'irrigation/problèmes de salinisation, cultures sèches/cultures pluviales, cultures mixtes : intégration de l'élevage et de l'agriculture;

e) Des rapports annuels sur le programme de travail des organismes des Nations Unies ayant trait à l'exploitation agricole durable, y compris une comparaison des dépenses pour les travaux relatifs aux pratiques agricoles durables et de celles pour les projets intéressant l'agriculture dépendant des produits chimiques. Ces rapports annuels pourraient servir de base aux rapports établis après 5, 10, 15 et 20 ans, qui permettraient de surveiller les progrès réalisés en matière de durabilité;

f) Une étude mondiale sur les abus en matière d'irradiation des denrées alimentaires;

g) Un inventaire du commerce international de déchets dangereux, y compris les transferts licites ou illicites;

h) Un rapport examinant les programmes des organismes des Nations Unies qui oeuvrent avec les organisations non gouvernementales de base ainsi qu'avec celles qui sont dotées du statut consultatif;

i) Une étude de la définition de l'expression "développement durable", l'accent étant mis sur la façon dont les différents Etats l'interprètent, en particulier en ce qui concerne l'agriculture.

30. Le réseau international d'action sur les pesticides a élaboré ces recommandations lors de sa réunion internationale qui s'est tenue du 21 au 24 janvier 1989 à Penang (Malaisie).

C. Titre de la conférence

1. Commentaires des gouvernements

31. Finlande. "Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement" est un titre qui conviendrait à cette conférence.

32. France. "Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement" serait un bon titre à condition qu'il ne soit pas mal compris ou mal interprété. Les pays en développement, en particulier, pourraient ne pas accepter ce titre qui semble lier le processus de développement à l'assistance technique et financière fournie par les partenaires industriels pour protéger l'environnement. C'est pourquoi la France estime qu'un titre plus simple, comme "Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement" serait préférable. Cela permettrait de conserver l'originalité et la spécificité de la conférence tout en donnant aux participants la possibilité d'examiner les questions fondamentales (politiques énergétiques, gestion des terres, programmes scientifiques, problèmes juridiques).

33. Zimbabwe. "Nous n'avons qu'une seule Terre : conservons-la" est un titre qui conviendrait à cette conférence.

2. Commentaires des organismes et programmes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement

34. "Première conférence sur le plan de restauration de l'environnement mondial" est un titre qui conviendrait à la conférence.

3. Commentaires d'autres organisations

Communauté économique européenne

35. "Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement" est un titre qui conviendrait à la conférence.

III. MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR PREPARER LA CONFERENCE

A. Au niveau régional

1. Commentaires des gouvernements

36. France. Les problèmes écologiques ayant une portée mondiale mais un caractère souvent régional, il conviendrait de mettre l'accent sur la coopération au niveau régional. Il serait possible, en vue de mobiliser les gouvernements intéressés, de mieux tenir compte du caractère original des écosystèmes au sein de vastes ensembles géographiques, comme le fait le PNUE dans le cadre de ses programmes régionaux (Caraïbes, Afrique de l'Ouest, Méditerranée) ou la Commission économique pour l'Europe dans le cadre de ses expériences fructueuses.

37. Pologne. Les résultats de la conférence régionale de Bergen (Norvège) constitueront sans aucun doute une contribution fort utile à la conférence proposée.

B. Préparation intergouvernementale à l'échelle mondiale

1. Commentaires des gouvernements

38. Finlande. Il semble nécessaire de mettre en place un organe spécial chargé des travaux préparatoires et il serait notamment possible de créer un comité plénier de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration du PNUE, en tant qu'organe à composition non limitée, constitue une autre option. De toute façon, il est nécessaire de disposer d'un secrétariat distinct.

39. Outre le cadre général de la conférence, décrit dans la résolution 43/196 de l'Assemblée générale, le document de base établi par le PNUE pour les consultations qui se sont tenues au niveau ministériel à Nairobi en janvier 1989 et certaines conclusions générales auxquelles a abouti cette réunion pourraient grandement faciliter les travaux préparatoires. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'ordre de priorité des problèmes écologiques mondiaux.

40. France. Le Conseil d'administration du PNUE devrait assumer la responsabilité principale des préparatoires de la conférence. Un comité préparatoire pourrait comprendre certains membres du Conseil d'administration, tout en restant ouvert aux Etats souhaitant y participer et aux organes des Nations Unies intéressés par l'environnement, conformément à l'esprit du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement pour la période 1990-1995.

41. Pologne. Etant donné le caractère mondial de la conférence, il convient de faire des efforts multidirectionnels aux niveaux national, régional et mondial avant d'entreprendre les travaux préparatoires. Il serait utile d'élaborer des directives uniformisées pour les grands objectifs de la conférence (questions d'ordre conceptuel et questions de fond) en utilisant le processus préparatoire pour la conférence régionale qui doit se tenir à Bergen (Norvège) en 1990 et dont le thème sera "Action pour notre avenir à tous". Un comité préparatoire à participation limitée, ouvert aux organismes intéressés des Nations Unies et aux commissions régionales, pourrait être créé. Les réunions consultatives des participants à la quinzième session du Conseil d'administration du PNUE seraient l'instance appropriée pour élaborer les arrangements organisationnels préliminaires et déterminer les thèmes et les modalités de la conférence.

2. Commentaires des organismes du système des Nations Unies

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

42. Le contenu de la conférence devrait être fondé sur les apports des conférences préparatoires tenues aux niveaux régional et mondial, qui devraient servir à préparer ledit contenu en fonction des objectifs fixés.

3. Commentaires d'autres organisations

a) Communauté économique européenne

43. Tous les participants devraient d'abord faire le point, chacun décrivant ses politiques, ses succès et ses échecs dans le domaine de l'environnement depuis 1972, et présenter un rapport succinct sur l'état de leur environnement en 1991 afin que le Secrétariat puisse établir un document donnant une vue d'ensemble de notre environnement mondial.

b) Réseau international d'action sur les pesticides

44. Pour préparer la conférence, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture devraient convoquer une conférence préparatoire technique conjointe sur les pratiques agricoles durables en vue d'élaborer un rapport général comprenant des recommandations détaillées qui sera présenté à la conférence.

C. Organisations non gouvernementales

1. Commentaires des gouvernements

45. France. La communauté scientifique (Conseil international des unions scientifiques) et les organisations non gouvernementales intéressées (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) devraient être consultées pour la préparation de la conférence.

46. Pologne. La coopération avec les organisations écologiques non gouvernementales jouerait un rôle important dans le cadre des préparatifs, en ce qui concerne les programmes écologiques spécifiques, et surtout en vue d'attirer l'attention du public.

D. Secrétariat de la conférence

1. Observations des gouvernements

47. France. En vertu du mandat que l'Assemblée générale a confié au PNUE en 1972, le secrétariat du comité préparatoire doit être appuyé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lui-même aidé par le secrétariat du PNUE.

IV. DATES ET LIEU APPROPRIES ET AUTRES MODALITES A PREVOIR

A. Dates

1. Commentaires des gouvernements

48. Finlande. La conférence devrait se tenir en 1992, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972.

49. France. L'année 1992 conviendrait et les mois de mai ou de juin seraient l'occasion de célébrer le vingtième anniversaire de la Conférence de Stockholm. La France accepterait en principe une date plus rapprochée. L'année 1990, toutefois, ne semble pas convenir étant donné les autres réunions internationales déjà prévues pour cette année (une session extraordinaire de l'Assemblée générale et la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés).

50. Pologne. La conférence pourrait se tenir au cours du premier trimestre de 1992, afin que la session du Conseil d'administration du PNUE puisse servir à mettre au point les activités de suivi.

B. Lieu

1. Observations des gouvernements

51. Finlande. La question du pays d'accueil de la conférence pourrait être résolue par le biais de négociations informelles organisées entre les pays intéressés avant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. La Finlande est prête à appuyer la Suède comme pays hôte, si tel est le souhait de la majorité. La Finlande est néanmoins prête à accepter le Brésil ou le Canada comme pays hôte.

52. France. La France préférerait que l'on envisage de tenir la réunion dans un centre de l'Organisation des Nations Unies, mais elle est prête à accepter toute autre proposition.

53. Pologne. La Suède ayant été à l'origine de la tenue de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement, la Pologne préférerait que ce pays accueille aussi la conférence même en 1992.

54. Sénégal. La conférence devrait se tenir à Genève au printemps ou à l'été de 1992.

55. Zimbabwe. La conférence devrait se tenir au siège du PNUE, à Nairobi, ou encore en Norvège ou au Canada, bien que la distance puisse poser des problèmes à certains pays membres.

C. Autres modalités

1. Commentaires des gouvernements

56. Finlande. Etant donné l'importance de la conférence, elle devrait se tenir à un niveau politique élevé. Les délégations nationales aux réunions de l'organe préparatoire ainsi qu'à la conférence proprement dite devraient être composées de représentants de rang élevé des organisations et institutions qui ont un lien avec les nombreux domaines couverts par la conférence, c'est-à-dire non seulement les ministères des affaires étrangères ou de l'environnement, mais aussi les autres ministères compétents (notamment des finances, de l'énergie, du commerce, de l'industrie), les syndicats et les organisations industrielles.

57. France. La conférence devrait être ouverte à tous les Etats et, du fait de son caractère mondial, devrait se tenir au niveau ministériel. Devraient également être invités les responsables des questions écologiques au sein des organisations intergouvernementales (institutions spécialisées, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque mondiale).

58. L'Assemblée générale devrait, dans le projet de résolution sur les arrangements financiers, inviter le Secrétaire général à imputer les dépenses nécessaires au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et demander aux Etats Membres de fournir des contributions volontaires. Les Etats pourraient également fournir des contributions en nature (détachement d'experts, accueil des réunions préparatoires régionales).

2. Observations des organismes et programmes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement

59. La participation devrait être principalement ouverte aux décideurs des ministères et départements chargés de la planification, des finances, des ressources naturelles et de l'environnement. Il serait peut-être bon pour faciliter l'organisation et le processus de prise de décisions que les participants soient moins nombreux qu'à la Conférence de Stockholm et, étant donné qu'un nombre plus important que jamais de personnes souhaitent participer à la conférence, il conviendra sans doute d'appliquer des restrictions. Bien que la participation des ONG à la conférence paraisse essentielle, on pourrait envisager à leur intention une réunion parallèle analogue à celle qui a été organisée lors de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui s'est tenue à Nairobi en juillet 1985 3/.

Notes

1/ Le rapport annuel de la Commission des établissements humains à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale sera publié en tant que Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 8 (A/44/8).

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 25 (A/42/25 et Corr.1), annexe II.

3/ Rapport de la Conférence mondiale, voir A/CONF.116/28/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10).
